

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

49^{ème} Rallye National P.E.A de la Luronne

Coupe de France des Rallyes - coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 19 février 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 19 février 2024
Clôture des engagements :	Lundi 8 avril 2024 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 12 avril 2024
Vérifications administratives le :	Samedi 20 avril 2024 de 7h00 à 11h00
Lieu :	Mairie, 11 Grande Rue – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Vérifications administratifs et techniques le :	Samedi 20 avril 2024 de 7h00 à 11h00
Lieu :	Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 20 avril 2024 à 7h00
Lieu :	Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs le :	Samedi 20 avril 2024 à 11h00
Lieu :	Mairie, 11 Grande Rue – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 20 avril 2024 à 11h30
Lieu :	Mairie, 11 Grande Rue – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Briefing des pilotes :	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 20 avril 2024 à 12h45 (VHC) Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Arrivée de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 20 avril 2024 à 19h33 (VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et MER	Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape le :	Samedi 20 avril 2024 à 22h30
Départ 2 ^{ème} étape le :	Dimanche 21 avril 2024 à 8h30 (VHC)
Lieu :	Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Arrivée du rallye à :	Dimanche 21 avril 2024 à 14h52 (VHC)
Vérification finale le :	Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
Lieu :	Dimanche 21 avril 2024

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
 Publication des résultats finaux provisoires du rallye le : Dimanche 21 avril 2024 une demi-heure après
 L'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
 Lieu : Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
 Remise des prix le : Dimanche 21 avril 2024 à 18h00
 Lieu : Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 49^{ème} Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le N° et par la FFSA sous le permis d'organiser N° en date du 2024.

Comité d'organisation

Président : Patrick CHOLLEY
 Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne
 Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
 Téléphone : 03 84 75 78 42
 Adresse mail : asa.luronne@orange.fr
 Permanence du rallye lieu : Mairie, 11 Grande Rue – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER
 Date, horaire : Samedi 20 avril 2024 de 7h00 à 22h30
 Dimanche 21 avril 2024 de 6h30 à 20h00



Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
 Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012/0305
	Elisabeth LOUIS	1287/0313
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle PECCAUD	2309/0314
Directeur de course : PC	Thierry COURANT	16140/0409
Directeur de course adjoint : PC (N-D)	Hubert BENOIT	3617/0411
Directeur de course : VHC/VHRS PC	Maryse THOMAS	3123/0326
Directeur de course : 00	Marc BRODUT	111034/0308
Directeurs de course adjoints délégués aux ES : ES1 au PC	Delphine NASAZZI	11063/0314
	ES 2 au PC Denis DUROC	147050/0402
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1 Départ	Jean Christophe OUDIN	236865/0326
	ES 1 Adj Christophe GALLAIRE	242385/0314
Médecin Départ ES 1	Eliane BRETL	
Chronométrateur : Départ ES 1	Sylvie FAIVRE	11039/0421

Chronométrateur :	Arrivée ES 1	Maria-Lisa CURIEL	204252/0324
		Martial MILLET	12596/0324
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2 Départ		Jacky LEPEULE	13663/0413
	ES 2 Adj	Martial PEUGEOT	44386/0411
Médecin ES 2		Julie CHENUT	
Chronométrateur :	Départ ES 2	Evelyne HOFFMANN	252900/0323
Chronométrateur	Arrivée ES 2		
Commissaire technique responsable VHC:		Serge BULLIER	19678/0421
Commissaire technique :		Jean Louis REVERCHON	6835/0421
Commissaire technique responsable MODERNE :		Emile TENA (N-D)	124058/0305
Commissaire technique :		Denis DERCHE	33547/0314
Commissaire technique :		Daniel HEAFFELIN	136207/0408
Chargés des relations avec les concurrents responsable :		Regis LEGROS	126767/0315
Chargés des relations avec les concurrents :			
Chargé des relations avec la presse :		Patrick CHOLLEY	9465/0409
Responsable des commissaires :		Marianne BASSO	22364/0409
Voiture Trico :		François NASAZZI	1162/0314
Voiture Autorité :		François BRESSON	47951/0409
Voiture SONO :		Stephane GRILLOT	
Voiture Balai :		Martine REVERCHON	14505/0409
Classement :		David GUIBLAIN	134494/0418
Classement :		Michèle GUIBLAIN	163636/0418

1.2P. ELIGIBILITE

Le 49^{ème} Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2024, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2024, les challenges EURO RALLYE TROPHEE, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 49^{ème} Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 8** avril 2024 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum VHC et VHRS inclus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 510 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 460 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 60 m2 par équipage (si assistance groupée, 60 m2 plus 40 m2 par voiture supplémentaire) , aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de **347,7 Km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **100,8 Km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 / 5 / 7 : LA MONTAGNE 14,9 Km**
ES - 2 / 4 / 6 / 8 : LA MER 10,3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : les 13 et 14 avril 2024 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

Le 19 avril 2024 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

6.2.7. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Non-respect des chicanes :15 secondes

6.3 TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l’épreuve seront affichées au tableau d’affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES + de 12 partants	400€	250€	120€	80€	
de 8 à 11 partants	350€	220€	120€		
de 4 à 7 partants	350€	200€			
de 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	300€	Si moins de 3 partants : 200€			

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le dimanche 21 avril 2024 à 18h00, Place du Champ de Foire – 70310 FAUCOGNEY ET LA MER. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

RALLYE MODERNE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES 2024